

## Conditions générales de Network Monitoring as a Service PRTG de Studerus SA

### 1 Volume de prestations

- 1.1 En achetant Network Monitoring as a Service PRTG, le client acquiert un service basé sur un cloud qui permet de surveiller l'état d'un réseau. A l'aide du logiciel PRTG, Studerus SA assure la gestion de l'infrastructure et la mise à disposition aux clients. Studerus SA maintient PRTG au niveau technique le plus récent. En plus, pour une intégration facile des composants de réseau Zyxel dans PRTG, des modèles de dispositifs sont fournis.
- 1.2 En mettant en ligne un nouveau réseau de client, Studerus SA effectue les préparatifs nécessaires dans le système PRTG. Une soit-disant probe est préconfigurée sur un Mini PC et est envoyé au client. La probe recueille des données du réseau et les transmet à PRTG. Pour chaque abonnement client deux comptes sont ouverts : un compte administrateur et un compte lecture seule. Le client propose une liste de composants réseau Zyxel avec les adresses IP et les noms souhaités des appareils. Ces composants sont intégrés dans PRTG lors de la configuration de base à l'aide de modèles préconfigurés et sont établis dans une structure de groupe. Le client peut saisir des composants supplémentaires ou modifier la configuration selon ses besoins.
- 1.3 Un abonnement de service est conçu pour le site d'un réseau d'entreprise. En cas de besoin, des composants réseau peuvent être intégrés via un tunnel VPN au moyen d'une connexion vers la probe. Plus de probes sont disponibles en option pour connecter plus de sites.

1.4 Dans le cadre de Network Monitoring as a Service, du support technique d'une heure par trimestre est mise gratuitement à disposition des clients. Des services de support supplémentaires tel qu'une extension de la configuration de base seront facturés après accord préalable du client. L'entreprise allemande Paessler AG offre une vaste banque de données et des vidéos qui aident à utiliser PRTG. En outre, Studerus SA offre des formations techniques pour se familiariser avec les possibilités d'une surveillance réseau.

1.5 PRTG permet de déclencher l'alarme lors d'un évènement ou d'une valeur limite dépassée. Les clients définissent ce système d'alarme selon leurs besoins et sont responsables de l'intervention qui suit.

### 2 Probe en qualité de matériel ou logiciel

- 2.1 Pour chaque réseau à surveiller, Studerus SA met à disposition comme logiciel une soi-disant probe. La possibilité la plus facile est d'utiliser ce logiciel sur un Mini PC dans le réseau. Pour chaque abonnement, Studerus SA met gratuitement à disposition un Mini PC. La probe recueille toutes les données pertinentes pour PRTG du réseau et les transmet au serveur PRTG chez Studerus SA. Les données seront enregistrées temporairement dans la probe et ne seront donc pas perdues au cas d'une coupure de la connexion Internet. Il est possible sur demande d'exploiter la probe sur l'ordinateur du client. En cas d'une interruption d'enregistrement, le client en sera responsable.
- 2.2 La probe enregistre exclusivement les données des composants du réseau souhaitées du client. En outre, la probe n'influence pas d'autres composants dans l'environnement du réseau. Si la probe est utilisé en tant que Mini PC, Studerus est responsable de l'entretien adéquat du logiciel. Dans ce cas, des mesures de sécurité sont prises pour garantir une utilisation sans difficultés.

- 2.3 La probe en forme d'un Mini PC reste la propriété de Studerus SA et le client peut l'utiliser seulement en relation avec ce contrat de service. Lors d'une dissolution de ce contrat, la probe doit être retournée en état original à Studerus SA dans les 20 jours. Sinon une contribution aux frais de CHF 500.– sera facturée.

### **3 Maintien du secret, protection des données et sécurité des données**

- 3.1 Les partenaires contractuels traitent confidentiellement toutes les données qui ne sont ni manifestes ni généralement accessibles. Studerus SA est conscient du fait que les données du client peuvent seulement être utilisées aux fins qui ont été convenues et fournit ses prestations conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Studerus SA prend de mesures techniques et organisationnelles adéquates pour protéger les données des clients contre l'accès des personnes non autorisées. Studerus SA enregistre les données seulement en Suisse.

### **4 Durée du contrat et facturation**

- 4.1 Le service est payant à partir de chaque mois qui suit l'installation. La facturation se fera à l'avance de manière trimestrielle. Il est possible de changer le nombre de capteurs du service à tout moment.
- 4.2 La durée minimale de l'abonnement est de 12 mois. Le client peut résilier cet accord à la fin d'un trimestre en respectant le délai de résiliation d'un mois. Le délai de résiliation pour Studerus SA est de 6 mois à la fin d'un trimestre. Si le client est en retard dans les paiements, le service peut être immédiatement résilié.
- 4.3 En cas de résiliation du service, toutes les données enregistrées dans la surveillance réseau seront supprimées et ne seront plus disponibles.
- 4.4 Des ajustements des prix durant le contrat sont possibles en respectant le délai de résiliation.

### **5 Généralités**

- 5.1 Toute modification et tout amendement, notamment les accords supplémentaires, doivent être formulés par écrit.
- 5.2 Les conditions générales sont soumises au droit suisse. Le tribunal compétent est Uster.